

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 26 juin 2025 portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : ATDA2518468S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre III ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud à :

M. Nicolas Dubois, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Réjane Lavenac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur, chargée des affaires techniques ;

Mme Frédérique Melous, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Délégation leur est notamment donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, en application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 octobre 2021 susvisée, à M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « personnels navigants » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

M. Martial Aguirre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « personnels navigants » ;

Mme Isabelle Baptiste-Gobin, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Christine Galtier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

M. Bertrand Lupiac, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile inspecteur de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Sarah Rouillé, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

Mme Méline Souchu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de la surveillance « personnels navigants » ;

M. Michel Tessarotto, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « personnels navigants ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « aviation générale » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

M. David Volckringer, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aviation générale » ;

M. Clément Cazaentre, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Nicolas Delcourt, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Yvan Glorieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Johan Jany, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale » ;

M. Christian Laydier, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de la surveillance « aviation générale ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, dans la limite des attributions de la subdivision « transport aérien » de la division « opérations aériennes », mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, à :

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

M. Alexis Fuoco, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

M. Tristan Mocquet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Pascal Tatin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation ;

M. Eric Valax, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 6

I. - Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté ».

II. – Au sein de la même division « sûreté », délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs, d'une part, à la délivrance des titres de circulation aéroportuaire mentionnés à l'article R. 6342-26 du code des transports, valables sur plusieurs aérodromes situés dans le ressort territorial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, d'autre part, à leur suspension ou à leur retrait en application de l'article R. 6342-27 du même code, à :

Mme Corinne Barthés, assistante d'administration de l'aviation civile ;

Mme Géraldine Charpentier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Florence Dortindeguy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. François Gaudicheau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
Mme Valérie Knoll, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnée à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable » ;

M. Stéphane Gautron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision régulation aéroportuaire.

Article 9

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud, prévues à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Arnaud Denaes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de division « régulation et développement durable » ;

M. Cyril Hennion, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de division « sûreté » ;

M. Samy Médani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Quenin, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Catherine Mancel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « développement durable » ;

Mme Sonia Nolin Coupez, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « transport aérien » ;

Mme Martine Roche, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, correspondante « qualité, PPO, PSE » ;

Mme Isabelle Romby, attachée d'administration de l'Etat, référente territoriale ;

M. Guillaume Trarieux, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » ;

M. Fabien Vallée, attaché d'administration de l'Etat, chef de division « sûreté ».

Article 10

La décision du 23 janvier 2025 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 26 juin 2025

R. THUMMEL